

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PROCEDURE D'ENREGISTREMENT
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public se déroulera sur la commune de Craon du lundi 27 septembre 2021 au lundi 25 octobre 2021 inclus, concernant la demande d'enregistrement présentée par la communauté de communes du Pays de Craon, située 1 rue Buchenberg à Craon, en vue de l'actualisation de la situation administrative et de la restructuration de la déchetterie, située au lieu-dit Les Carteries sur la commune de Craon (53400).

Ce projet relève notamment de la rubrique 2710-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719, le volume de déchets non dangereux susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m³.

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé à la mairie de Craon afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (à titre indicatif : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h) et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au préfet de la Mayenne - bureau des procédures environnementales et foncières - 46, rue Mazagran - CS 91507 - 53015 Laval cedex, pour être annexées au registre ou par voie électronique : pref-icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, pris par le préfet de la Mayenne, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L. 512-7, ou un arrêté préfectoral de refus.